

Les coopératives de travail en Europe : un essai de synthèse

par Jean-Louis Laville^(*)

Résumé

Dans divers pays européens, le mouvement des coopératives de travail a connu un renouveau au cours des années 70 et 80, embellie passagère pour certains, réactualisation importante pour d'autres. Cette contribution s'attache à analyser ce renouveau illustrant la tendance actuelle à l'hétérogénéisation de l'économie sociale.

Après avoir identifié les principaux facteurs explicatifs (importance du chômage, rôle conféré à l'Etat providence, existence d'un environnement favorable) des deux vagues de créations coopératives observées au cours des vingt dernières années (collectifs volontaires et collectifs contraints), l'auteur synthétise les principaux changements institutionnels engendrés. Les collectifs volontaires apparaissent ainsi étroitement liés à une crise des valeurs, tandis que les collectifs contraints sont davantage la conséquence d'une crise économique.

Cet article s'attache ensuite à tirer partie de ces changements pour proposer un renouvellement des problématiques de recherche propres aux coopératives de travail, avant de conclure quant à l'évolution de la place de ces coopératives au sein du système productif : entre banalisation, liée au développement d'autres formes d'actionnariat des salariés, et spécificité, s'appuyant sur la consolidation d'apports originaux en matière de démocratisation des rapports sociaux..

Sommaire

de la communication présentée au X^e colloque de l'AddeS

(Seules les 3^e et 4^e parties sont présentées ici.)

I. Les collectifs volontaires

De l'utopie alternative
à l'entreprise innovante

Les dynamiques internes

II. Les collectifs contraints

Un mouvement hétérogène
d'ampleur variable

Les dynamiques internes

III. La nature des changements institutionnels engendrés

De l'alternative à l'innovation

Des facteurs explicatifs variés

Différentes sortes de reprises

Les changements institutionnels
engendrés

IV. Pour un renouvellement des problématiques de recherche

Mode de formation et pérennisation

Participation et démocratie coopérative

Une hétérogénéisation croissante
de l'économie sociale

(Les intertitres sont de la rédaction.)

(*) Jean-Louis Laville est chercheur au CNRS (Crida - LSCI).

Au cours des années 70 et 80, deux vagues de créations coopératives se sont succédé. La première fut l'œuvre de collectifs volontaires correspondant à des groupes fusionnels, c'est-à-dire des groupes où l'ensemble des membres affirme son appartenance commune à partir de l'exercice du même métier. La seconde fut l'œuvre de collectifs contraints, fruits plutôt de la nécessité et correspondant à des groupes clivés, c'est-à-dire des groupes où la pluralité des appartenances socioprofessionnelles crée des différences entre les membres. Dans les groupes fusionnels, si l'implication dans la création n'est pas égalitaire, néanmoins la responsabilisation s'individualise au sein d'un collectif où les droits et les devoirs sont identiques et l'objectif partagé ; le groupe révèle le leader et réciproquement. Dans les groupes clivés, la dynamique est tout autre : les promoteurs de projet convainquent les autres de former une coopérative en s'appuyant sur leur crédibilité liée à la compétence et à la prééminence hiérarchique (Laville, Mahiou, 1984).

I. La nature des changements institutionnels engendrés

La résurgence des collectifs de travail dans la fin des années 60 et 70 s'est d'abord manifestée dans des groupes intellectuels en réaction contre les valeurs véhiculées par l'économie marchande et non marchande. Ces groupes à la fois militants et professionnels se sont consacrés à la conception de nouveaux services dans la perspective d'une économie alternative.

De l'alternative à l'innovation

Leur développement dans les activités du tertiaire s'est doublé d'un passage progressif de l'alternative à l'innovation.

La naissance de ces projets a en effet été liée à la critique des modes d'organisation hiérarchiques et à la volonté de se faire le porte-parole de nouvelles demandes sociales. A ce titre, il a été possible de les désigner comme "collectifs d'intervention" (Corpet, 1982 ; Laville, 1984 ; Corpet, Hersent, Laville, 1986) puisqu'ils préconisaient des rapports de travail différents et se fixaient pour horizon le partage du savoir, en favorisant des processus de réappropriation collective du savoir social pour une "production de la société par elle-même" (Touraine, 1973)". Ces collectifs ont été l'objet d'une adaptation fonctionnelle au terme de laquelle ils ont généré des formes de travail intellectuel originales mais dissociées de leur idéologie originelle. A la volonté initiale de lutte contre la division sociale à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise, s'est progressivement substituée une stratégie de responsabilisation des salariés dans la gestion et dans le travail. Nées comme "projets imaginaires de sociétés alternatives" (Desroche, 1976)" à travers une idéologie "associationniste" qui retrouvait les aspirations exprimées au siècle dernier par Owen, Saint-Simon ou Fourier, les entreprises alternatives avaient comme visée, par leur propre fonctionnement, d'anticiper une économie alternative "réunissant idéalement ce que la société contemporaine divise" (Vienney, 1980-1982)". Elles ont souvent choisi le statut coopératif comme "adapté à la formation et à la gestion d'entreprises par ceux qui travaillent dans le système socio-économique dont elles font partie". En cela, les entrepreneurs collectifs à l'origine de coopératives de travail ont préfiguré dès les années 70 une réhabilitation de l'entreprise qui s'est affirmée dans la décennie suivante. Mais en

même temps, ils ont dû renoncer à leur projet de changement sociétal par abandon de leur tentative économique ou par son rabattement sur un projet d'entreprise innovante. Le statut coopératif, par ses règles, ne s'est révélé adapté qu'à certains acteurs développant certaines activités.

A ces collectifs de travail volontaires, ont succédé les collectifs contraints qui sont venus dans le début des années 80 occuper le devant de la scène, à tel point qu'ils ont pu faire oublier les premiers. Il ne s'agit pas là en priorité de "travailler autrement", mais de "sauver l'emploi".

Si le premier renouveau coopératif vient de démarches volontaires, le mouvement coopératif de travail a été profondément affecté par une autre vague de coopératives, fruit non plus du choix mais de la nécessité : les reprises d'entreprises. En Italie, en dépit du manque de précision des statistiques, environ 1 000 reprises peuvent être mentionnées de 1975 à 1985, pour la plupart dans le nord du pays, dans le textile et le vêtement, l'imprimerie, la petite mécanique, le bois et le transport, employant en moyenne entre trente et cent salariés. En Espagne, les reprises ont été opérées non seulement sous la forme coopérative, mais aussi sous la forme de sociétés anonymes de travailleurs avec une participation au capital majoritaire des employés ; leur nombre, s'il n'est pas connu exactement, est au minimum de 1 300, représentant cinquante mille emplois. En France, entre 1978 et 1983, période d'expansion inégalée du mouvement, les reprises ont représenté entre 37 et 61 %, selon les années, de l'ensemble des nouveaux emplois coopératifs. Ce sont les pays les plus touchés par ce phénomène. Au Royaume-Uni et en Allemagne, les reprises ont

Les coopératives de travail en Europe : entreprises et emplois en 1990

	Coopératives	Salariés
France ⁽¹⁾	1 260	32 000
Royaume-Uni ⁽²⁾	1 200	10 000
Espagne ⁽³⁾	6 260	124 000
Italie ⁽⁴⁾	20 800	370 000
Danemark ⁽⁵⁾	260	7 500
Belgique ⁽⁴⁾	270	5 600
Allemagne ⁽⁶⁾	-	-

(1) Source : CGscop.

(2) Source : United Kingdom Cooperative Council, cité par M. Tixador in Recma n° 46, 1993.

(3) Source : J.-L. Monzon, J. Barea, Livre blanc de l'Economie sociale en Espagne, Ciriéc Espagne.

(4) Source : Cecop (chiffres de 1989, à considérer avec prudence).

(5) Source : J. Michelsen, l'Economie sociale au Danemark, Recma n° 43, 1992 (chiffres de 1987).

(6) D'après H. Munkner, "pour diverses raisons, les sociétés coopératives ouvrières de production sont restées un groupe marginal dans le système coopératif allemand (il en dénombre treize en 1990)" extrait de "Panorama d'une Economie sociale qui ne se reconnaît pas comme telle : le cas de l'Allemagne, Recma n° 44-45, 1992-1993.

une importance bien moindre : en 1986, leur nombre dans chacun de ces pays est respectivement de 90 et 13.

Pourtant, la menace d'une fermeture ou du chômage ne conduit pas automatiquement à une reprise d'entreprise en coopérative. La possibilité en est souvent ignorée ou négligée et la situation est très différente selon les pays, ce qui incite à chercher des explications complémentaires.

Des facteurs explicatifs variés

Une explication évidente est que, dans les pays qui ont un système redistributif développé, les retombées du chômage pour les individus sont beaucoup moins pénibles que dans les pays où les dispositions prises en faveur des chômeurs sont plus limitées. Il serait surprenant que cela n'ait pas de conséquences sur la fréquence et l'intensité des tentatives de reprises.

Ainsi l'Allemagne, où les allocations chômage sont substantielles, a connu peu de reprises. Au contraire, l'Italie et l'Espagne, où les allocations chômage sont plus réduites, en ont connu beaucoup. Mais cette explication est elle-même trop simple comme le montre l'expérience de la Suède. Ce pays attribue des allocations chômage plus généreuses que l'Allemagne, mais un plus grand nombre de reprises y sont apparues. Pendant les années 80, plus de quatre-vingts reprises ont été effectuées. Si ce n'est pas beaucoup comparé à ce qui s'est produit en Espagne et en Italie, leur nombre y est quand même plus élevé qu'au Royaume-Uni où les allocations chômage sont plus basses et la population six fois plus nombreuse.

Il est donc clair que d'autres facteurs interviennent, et parmi ceux-ci l'existence de structures de soutien. Les tentatives de reprise ne sont pas seulement une initiative spontanée de la part des travailleurs. Une tentative de reprise sera beaucoup plus probable là où l'idée de reprise est répandue parmi les travailleurs et paraît crédible. Elle est une réponse à une menace de fermeture qui peut être, selon les cas, encouragée ou combattue, de façon explicite ou tacite. Ainsi, l'attitude adoptée par les gouvernements locaux et par le gouvernement national, par les syndicats et par les organismes du mouvement coopératif, par les différents réseaux professionnels sympathisants, sont très importants. De plus, le comportement de ces différents organismes ne prend pas forme isolément. Ils influent les uns sur les autres et se renforcent mutuellement. Le succès peut nourrir le succès. Une reprise réussie contribue à encourager les autres, tout comme l'échec d'une reprise, ou l'absence de reprise depuis un certain temps ou dans un environnement proche fait

que cette éventualité est négligée. En même temps, le succès d'une reprise tend à légitimer le soutien accordé par le mouvement coopératif, les syndicats et les différents gouvernements, et par leurs agences. Plus le soutien aux tentatives de reprise est étendu et s'appuie sur l'expérience, plus celles-ci auront de chances de réussir et plus les entreprises créées auront de chances de survivre. C'est pourquoi les entreprises créées à partir de reprises peuvent renforcer les secteurs où existent des coopératives de travailleurs qui deviennent mieux aptes à soutenir, ultérieurement, d'autres reprises. Les effets d'apprentissage par l'échec ou la réussite modifient les probabilités d'émergence des reprises d'entreprises en coopératives.

La répartition des reprises ou des tentatives de reprise pendant les dix dernières années ne reflète pas simplement la répartition des industries en cours de restructuration ou le taux de chômage. Des concentrations certaines apparaissent dans des régions et dans des localités particulières : par exemple, près d'un tiers des reprises dans la République fédérale allemande, dans la première moitié des années 80, se sont produites dans la modeste ville de Brême où un réseau de soutien, associant les groupements alternatifs, les organisations de travailleurs et les agences gouvernementales, s'est mis en place [...].

La présence, ou la quasi-absence, de reprises semble refléter également des traditions institutionnelles et culturelles plus larges. Par exemple, il est remarquable que les concentrations de reprises soient fortes en Andalousie, en Catalogne et en Emilie-Romagne, des régions ayant de fortes traditions de secours mutuel et d'entraide attestées par les puissants mouvements anarchistes qui s'y sont développés au début du siècle.

Dans cette perspective, l'importance relative des reprises d'entreprise est corrélée au type de compromis institutionnels acceptés dans l'histoire nationale par le mouvement ouvrier. L'Allemagne et l'Italie peuvent être vues comme des solutions historiques antinomiques de recherche par le mouvement ouvrier d'une plus grande sécurité économique, qui expriment et renforcent les cultures nationales : Etat providence fort et individualisme entrepreneurial en Allemagne, entrepreneuriat plus collectif dans lequel la solidarité peut être exprimée à travers le marché et pas seulement en opposition à celui-ci en Italie. Dans ce pays, les reprises d'entreprise s'intègrent dans un compromis classique entre les principes du marché et de la solidarité. En Grande-Bretagne, ce sont plutôt des solutions de dernière chance, en Allemagne des formes de déviance industrielle, et en France au début des années 80 leur développement réel a donné lieu à des extrapolations idéologiques non suivies des résultats attendus.

Différentes sortes de reprises

De telles différences laissent penser qu'il y a diverses sortes de reprises et des motivations très différentes à l'origine de leur formation.

Les reprises interviennent parfois dans des situations où, en cas de fermeture de l'entreprise, les personnes concernées avaient peu de risques de rester sans emploi pendant longtemps. Dans ce cas, la reprise ne peut être provoquée par les motivations habituelles de "sauvegarde de l'emploi" ; les personnes concernées doivent avoir d'autres motifs pour vouloir assumer les difficultés importantes que représente la reprise de l'entreprise dans laquelle elles travaillent. On peut alors parler de reprise "pour sauver l'entreprise", puisque la préoccupation prin-

cipale n'est plus de préserver l'emploi mais de maintenir un certain type d'emploi. Ce n'est souvent que le moyen de préserver des relations de travail gratifiantes ou une pratique de travail particulière. Cela peut aussi venir du fait que les travailleurs s'identifient au produit ou considèrent une reprise comme étant une occasion de faire connaître un problème ou une idée. Rares sont les exemples purs de sauvegarde de l'entreprise, mais ceux qui associent les motivations de sauvegarde de l'emploi à celles de sauvegarde de l'entreprise sont assez nombreux.

En utilisant ces distinctions, une explication plus précise de ce qu'est une reprise en Europe peut être suggérée. D'abord, les tentatives de reprise sont plus répandues là où la probabilité et le coût d'un chômage durable sont plus grands, c'est-à-dire dans les régions où le chômage est élevé et où l'Etat providence est faiblement développé. Deuxièmement, les tentatives de reprise sont plus répandues là où l'environnement est favorable : si une assistance sous forme de financements et de conseils est disponible ; si des reprises d'entreprise ont déjà réussi ; si les syndicats ont une attitude bienveillante. Troisièmement, le type de reprise cherchant à sauvegarder l'emploi domine dans les pays et régions où le chômage est un problème grave, et les reprises cherchant à sauvegarder les entreprises sont plus répandues dans les zones où le chômage n'est pas un problème aussi aigu.

Les changements institutionnels engendrés

La recrudescence coopérative et son actualité, après un quasi-oubli pendant la période de croissance, s'est exprimée dans plusieurs pays en réponse à un ensemble de transformations. Mais dans aucun contexte, à part l'Italie où sa force antérieure l'explique, le mouvement coopératif

n'a pu se constituer en un troisième secteur. Les tentatives par l'Etat ou les syndicats ouvriers d'instrumentaliser la coopérative de travail comme moyen de sauvegarder l'emploi à grande échelle ont tourné court, que ce soit en France avec l'union de la gauche ou en Angleterre avec le ministère Benn. Néanmoins, une fois levées ces hypothèques, les relations entre collectivités publiques, syndicats et coopératives ont fait l'objet d'accords moins volontaristes et plus circonstanciés. Les taux de chômage élevés et prolongés ont induit une gamme d'initiatives des autorités publiques.

Certaines ont été introduites au niveau national comme les changements dans les règlements de la sécurité sociale et de l'assurance chômage destinés à encourager la création d'entreprises par les chômeurs, l'entreprise Allowance Scheme au Royaume-Uni et les lois chômeurs-créateurs d'entreprises dont les modalités avantagent les reprises d'entreprise en France et en Espagne. Les gouvernements locaux et régionaux ont également eu tendance à augmenter leurs interventions dans l'économie pour soutenir les activités sur leur territoire. Par exemple, la décentralisation française a supprimé des restrictions dans ce sens et au Royaume-Uni les départements de développement économique ont été les seuls à croître au sein des autorités locales dans une conjoncture de restrictions budgétaires. Les soutiens aux coopératives ont aussi été apportés par des bureaux autonomes consacrés aux entreprises, le plus connu étant le Great London Enterprise Board, ou par des agences de développement coopératif indépendantes mises sur pied avec des représentants de coopératives. En 1986, près de quatre-vingts organisations de support pour les coopératives reçoivent des aides de gouvernements locaux, particulièrement d'autorités travaillistes dont

la politique en faveur des coopératives de travail et des entreprises communautaires a remplacé pour partie la croyance en la nationalisation des industries.

Par ailleurs, à la suite des désillusions "idéologiques", la découverte de la diversité des situations donnant lieu à reprises d'entreprise a pu entraîner un décalage, dans les syndicats, entre les positions de principe au niveau central empreintes de scepticisme et les positions au niveau local plus ouvertes parce que directement confrontées aux problèmes de leurs militants, comme en France à la CFDT et en Grande-Bretagne. Les discussions locales sont parfois venues alimenter des débats des centrales et modifier les options précédentes, comme en Allemagne fédérale, dans le sens d'une plus grande ouverture.

Enfin dans certains cas, les syndicats ont été jusqu'à redéfinir leurs rapports avec le mouvement coopératif. En Italie, les principaux syndicats déjà associés aux différentes fédérations coopératives selon leurs sensibilités politiques se sont engagés plus avant en signant en 1985 un accord avec les fédérations coopératives sur la nature et le volume du soutien public nécessaire aux coopératives et les efforts communs à accomplir pour y parvenir. Ces relations changeantes avec les pouvoirs publics et les syndicats soulignent les liaisons entre création ou maintien d'entreprises et changement institutionnel. Les figures diverses de l'entrepreneur collectif qui se sont exprimées en particulier par la formation de coopératives ont suscité des adaptations institutionnelles sur lesquelles elles se sont appuyées en retour. Ces "inter-actions" successives, par leur apport concret et limité, contrastent avec l'échec des politiques centralisées cherchant à utiliser massivement les coopératives qui avaient pu les précéder. Elles témoignent, en France et au Royaume-Uni

au moins, d'un renoncement aux ambitions un moment caressées visant à bâtir un secteur industriel à partir des reprises. En tout cas, les nouvelles vagues de collectifs de travail s'avèrent très situées dans le temps, même si leur ampleur dépend des dimensions institutionnelles et culturelles nationales, les collectifs volontaires sont étroitement liés à la crise de valeurs des années 70 alors que les collectifs contraints sont provoqués par la crise économique qui l'a suivie. Les collectifs de travail ont été en somme des révélateurs des deux phases successives de la crise affectant le compromis fordiste. Leur importance apparaît en conséquence attribuable à une conjoncture particulière et en cela ce sont des phénomènes transitoires qui ont eu pour effet de réactiver la coopération dans des situations précises qui s'y prêtaient.

II. Pour un renouvellement des problématiques de recherche

Les nouvelles formes de travail associé, en prenant pour la plupart la forme de coopératives, incitent à une mise en perspective avec les générations précédentes de coopératives de travail (Demoustier, 1984).

Mode de formation et pérennisation

Dans le passé, les recherches sur les coopératives avaient permis de caractériser leur mode de formation : elles émanent de travailleurs qualifiés voulant préserver leur maîtrise professionnelle et pratiquer leur métier (Desroche, 1976 ; Vienney, *op. cit.*). Cette homogénéité dans la création étant admise, les controverses qu'elles ont suscitées se sont focalisées sur la possibilité d'une fidélité à leurs objectifs initiaux d'éga-

lité et de solidarité entre pairs. La thèse de la dégénérescence inévitable soutenue par des théoriciens marxistes (Mandel, 1975 ; Oppenheimer, 1914 ; Webb S., Webb B., 1914) a été défendue plus récemment par des sociologues comme Kirkham (1973) et surtout Meister (1974), sur la base d'études de différentes associations démocratiques. Elle suggère un cycle de vie en quatre phases qui aboutit, après un début caractérisé par l'idéalisme et l'engagement, à une démocratie réduite à une forme représentative. L'écart entre gestionnaires et travailleurs grandissant avec la rationalisation de la production confère aux gestionnaires le pouvoir effectif par leur expertise et leur capacité à contrôler l'information. Cette thèse est critiquée par des observateurs qui s'intéressent à des coopératives anciennes bien établies. Le plus connu d'entre eux, Batsone (1983), argumente à partir des coopératives françaises que la phase ultime de Meister peut n'être qu'un "passage à vide" suivi d'une régénérescence démocratique. Certains changements comme l'augmentation du pourcentage de membres et le développement des institutions représentatives prouveraient, selon lui, la possibilité d'une nouvelle phase de démocratie représentative. Cette thèse paraît sujette à critique parce qu'elle est fondée sur l'observation d'indicateurs sur lesquels jouent des règles externes à la coopérative, que ce soient des règles législatives ou des règles internes au mouvement. Néanmoins, malgré sa faiblesse, liée à notre sens à la méthodologie quantitative employée méconnaissant le rôle de l'environnement, elle a largement contribué à focaliser le débat, en particulier dans la littérature scientifique anglo-saxonne, sur cet enjeu de la performance sociale dans les "cycles de vie" des coopératives

résumée par cette alternative entre dégénérescence et régénérescence (NCRWC, 1986 ; Cornforth *et al.*, 1988). Les développements récents des coopératives de travail incitent, à notre sens, à prolonger et renouveler les approches antérieures. Les nouvelles coopératives qui ont prouvé leurs capacités à se pérenniser confirment l'importance de la qualification professionnelle des travailleurs dans les groupes fusionnels où tous sont acteurs promoteurs, même si les professions concernées se déplacent vers les nouvelles technologies d'information ou vers les prestations de services intellectuels. Si tel est le cas dans les coopératives volontaires, l'irruption des reprises d'entreprise dans le paysage coopératif a ouvert le choix à d'autres groupes qui procèdent d'une autre dynamique. Ce sont des groupes clivés procédant par coalition selon un contrat fédératif (Gherardi, Masiero, 1986 ; Laville, Mahiou, 1984). Les acteurs promoteurs emportent l'adhésion d'acteurs partenaires. L'apport des études de cas réalisées ces dernières années dans les coopératives issues de groupes clivés réside surtout dans l'explicitation des processus en œuvre dans la phase de consolidation. Il en ressort que lorsque la combinaison productive se stabilise, les coopératives vivent un même recentrage sur le droit coopératif mais selon des modalités inverses en fonction de leur origine. Dans les groupes fusionnels, s'opèrent une "*spécialisation fonctionnelle*" et une "*différenciation des tâches et des statuts*" (Vienney, 1980) progressives. Dans les groupes clivés, se produit une légitimation des gestionnaires comme dirigeants, les instances de représentation du personnel et de coopération ayant pour fonction d'atténuer la coupure entre gestionnaires et autres salariés (Laville, Mahiou, *op. cit.*).

Participation et démocratie coopérative

Si la disparition à terme de la démocratie directe paraît donc inscrite dans le statut juridique de la coopérative, la démocratie représentative peut être, selon les cas, réelle ou formelle. La possibilité de maintenir dans le temps des mécanismes régulateurs spécifiquement coopératifs semble supposer l'octroi de gratifications aux travailleurs en contrepartie de cette normalisation qu'est l'abandon du groupe fusionnel ou en contrepartie de la justification des différences de statuts dans le groupe initialement clivé.

L'existence d'une démocratie coopérative vivante n'est pas antinomique avec la réussite économique à condition que cette dernière s'accompagne de la reconnaissance pour les travailleurs sociétaires de formes de participation congruentes dans le travail et dans la propriété de l'outil de production.

Tels paraissent être les enseignements d'une approche de la participation dans des coopératives qui intègrent la double appartenance de leurs membres : à une association par le sociétariat et à une entreprise par le travail (Houssin, Laville, 1989). Le processus de participation n'y est pas analysé comme une dimension du fonctionnement social mais comme le produit de contingences à la fois externes et internes. L'environnement contraint la coopérative à modifier son activité. La prise en compte de cette contrainte est entamée de manière concomitante dans le travail, par des changements de modes d'inscription des salariés dans l'entreprise, et dans le sociétariat, par des changements de ses modes d'exercice et des formes de représentation en son sein. L'ajustement se réalise par la reconnaissance institutionnelle des changements dans le salariat et dans le sociétariat ; cet

ajustement est conditionné par une cohérence entre les mesures prises dans le salariat et dans le sociétariat et il modifie les conditions dans lesquelles la coopérative prend en compte les contraintes de son environnement.

Dans ce cadre, à la recherche d'un modèle de démocratie coopérative se substitue une étude des relations entre activités et acteurs des coopératives dans lesquelles la participation est un réglage des rapports entre l'entreprise et son environnement qui concerne à la fois l'organisation du travail dans l'entreprise et l'organisation du sociétariat dans l'association de personnes "propriétaire collectif de l'entreprise" [...].

Une hétérogénéisation croissante de l'Economie sociale

Enfin, dernier thème de réflexion sur les coopératives suggéré par les créations des années 70 et 80, la renaissance des mouvements coopératifs dans les pays industrialisés a coïncidé avec le diffusion rapide de sociétés à participation ouvrière. Aux Etats-Unis, avec le développement des Esop (*Employee Stock Ownership Plans*), il est estimé que 30 % des salariés américains seront en 1990 employés dans des entreprises dont 15 % au moins du capital leur appartiendra, pourcentage à mettre en rapport avec celui des salariés syndiqués : 18 %, avec une tendance à la baisse. Si les chiffres en Europe sont moins impressionnants la tendance va dans le même sens, aussi les débats amorcés en France autour de l'économie sociale, du troisième secteur en Italie, des nouveaux mouvements sociaux en Allemagne fédérale, qui touchent au rôle de la coopération et des formes décentralisées de propriété sociale dans une économie moderne, sont-ils les symptômes d'une recherche de cohérence rendue pressante par les incertitudes actuelles non seulement dans

chaque coopérative mais aussi dans l'ensemble du mouvement. L'entrepreneuriat collectif a dynamisé le mouvement de création et de maintien d'entreprises dans une phase de restructuration de l'économie marchande. Il a reposé sur l'auto-organisation de groupes fusionnels de projets puisant leur force dans leurs ressources culturelles et professionnelles.

Il a aussi permis que l'acte d'entreprendre devienne accessible à des acteurs pour lesquels il n'aurait pu l'être à titre individuel. Des initiatives ont pu naître à partir d'acteurs promoteurs qui ont entraîné des acteurs partenaires dans leur sillage ; ces alliances se sont révélées fructueuses à terme quand les identités professionnelles forgées dans l'entreprise antérieure étaient assez fortes pour supporter les réorganisations des rapports sociaux inhérentes à la reprise. Mais ces collectifs de travail, en diversifiant les modes de formation des coopératives, participent des phénomènes d'hétérogénéisation de l'économie sociale dans la période contemporaine qui contribuent à rendre plus cruciale la question de l'identité coopérative.

En fait, deux possibilités se font jour pour les coopératives :

- Soit elles seront en mesure de mettre leurs moyens en commun et de poursuivre une réflexion dynamique sur l'identité coopérative, ce qui suppose qu'elles dépassent la simple référence doctrinale pour marquer leur place spécifique dans l'économie et consolider leurs apports originaux en matière de démocratisation des rapports sociaux.
- Soit, sous l'effet, d'une part, de la diffusion des formes de participation et d'expression directe dans les autres entreprises et, d'autre part, du desserrement des contraintes juridiques propres aux coopératives, le fait coopératif tendra à se diluer progressivement pour rejoindre d'autres modes d'actionnariat salarié. ■

Bibliographie

- Batstone E.**, 1983, "Organization and Orientation : a Life Cycle Model of French Cooperatives", *Economic and Industrial Democracy*, 4 (2).
- Boyer R.**, 1987, *La flexibilité du travail en Europe*, Paris, La Découverte.
- Bruhnes B.**, 1988, La flexibilité du travail en Europe, note pour l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Paris.
- Brusco S.**, 1982, "The Emilian Model : productive decentralization and social integration", *Cambridge Journal of Economics*, 6, 167-84.
- Cornforth C., Thomas A., Lewis J., Spear R.**, 1988, *Developing Successful Worker Co-operatives*, Londres, Sage publications.
- Corpet O.**, 1982, "Collectifs d'intervention et mouvement alternatifs", *Communautés*, n° 62, Paris.
- Corpet O., Hersent M., Laville J.-L.**, 1986, "Le savoir sans privilèges", *Revue internationale d'action communautaire*, 15/55, Montréal.
- Desroche H.**, 1976, *Le projet coopératif*, Paris, Les Editions ouvrières.
- Demoustier D.**, 1984, *Les coopératives de production* (coll. Beley B.), Paris, La Découverte.
- Duhm R.**, 1987, "Worker Takeovers in the Federal Germany", in Paton R. (ed.), .
- Duhm R.**, 1990, *Wenn Belegshaften ihre Betriebe übernehmen. Probleme und Chancen selbstverwalteter Fortführung von Krisenbetrieben*, Frankfurt/New-York.
- Earle J.**, 1986, *The Italian Co-operative Movement : a Portrait of the Lega Nazionale delle Cooperative e Mutue*, London, Allen & Unwin.
- Eme B., Mahiou I.**, 1984, *Les labyrinthes du local : réseaux, information, développement, étude réalisée pour la délégation à l'Aménagement du territoire et à l'Action régionale*, Paris, Crida.
- Gherardi S.**, 1987, "Worker Takeovers : the Italian Experience", in Paton R.
- Gherardi S., Masiero A.**, 1986, *The Impact of Organizational culture on Life Cycle and Decision Making Processes in newborn Co-operatives*, Université de Trente.
- Hobbs P.**, 1989-1988, *Survey of worker co-operatives, Summary Report*, Milton Keynes, Open University Co-operatives Research Unit.
- Holand A.**, 1986, *Retchliche, steuerliche, soziale und administrative hindernisse fur die entwicklung ortliche, Beschäftigungsinitiativen*, Luxembourg, Zentrum fur Europäische Rechtspolitik (ZERP).
- Holstrom M.**, 1989, *Industrial Democracy in Italy : Workers Co-ops and the Self-management Debate*, Aldershot, Gower.
- Houssin C., Laville J.-L.**, 1989, "Participation et formation : le cas des coopératives de travail", *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n° 32, 4^e trimestre, pp. 28-39.
- Huber J.**, 1981, "Projets auto-organisés et réseaux d'entraide", *Futuribles*, n° 40, janvier.
- Kaufmann F.X.**, 1979, *Bürgernahe Sozialpolitik. Planung, Organisation un Vermittlung sozialer Leistungen auf Lokaler Ebene*, Frankfurt/New-York.
- Kirkham M.**, 1973, *Industrial Producer cooperation in Britain three Case Studies*, MA thesis, University of Sheffield.
- Laville J.-L.**, 1989, *L'évaluation des pratiques de gestion participative dans les PME et les coopératives*, recherche réalisée pour la Task-Force PME, Commission des Communautés européennes, Paris, Crida.
- Laville J.-L., Mahiou I.**, 1984, *Interactions économiques et sociales dans les coopératives de production*, recherche réalisée pour le ministère de la Recherche, Paris, Crida. – 1986, "Les coopératives dans la crise", *Autogestions*, n° 22, 47-103. – 1987, *Worker takeovers : the French experience*, in Paton R.
- Levesque B. (et al.)**, 1985, *Profil socio-économique des coopératives de travail au Québec*, Montréal, Comité provincial des coopératives de travail, Montréal, UQAM.
- Mandel E.**, 1975, *Self-management, Dangers and Possibilities*, International, 2/3.
- Meister A.**, 1974, *La participation dans les associations*, Paris, Les Editions ouvrières.
- Michon F.**, 1982, *Partage du travail et flexibilité. Analyse des conditions technologiques, économiques et sociales d'une politique de partage du travail*, Séminaire d'économie du travail, Paris I Tolbiac.
- NCRWC**, 1986, *The National Conference for Research on Worker Co-operatives*, Londres, 3 octobre.
- Oppenheimer F.**, 1914, *Economie pure et économie politique*, Paris, Giard et Brières.
- Otero Hidalgo C.**, 1987, "Workers Takeovers in Spain", in Paton R.
- Paton R. (ed.)**, 1987, *Analysis of the Experiences of and Problems encountered by Worker Takeovers of Companies in Difficulty of Bankrupt*, Report to the Commission of the European Communities – 1989, *Reluctant entrepreneurs – The Extent, Achievements and Significance of Worker Takeovers in Europe*, Open University Press, Milton Keynes, Philadelphia.
- Spear R.**, 1987, "Worker Takeovers in Britain", in Paton R., *Analysis of the Experiences of and Problems encountered by Worker Takeovers of Companies in Difficulty of Bankrupt*, Report to the Commission of the European Communities, study n° 85/4, VI.
- Stern R.N., Hammer T.H.**, 1978, "Buying your Job : Factors Affecting the Success or Failure of Employee Acquisition Attempts", *Human Relations*, 31 (12), 1101-1117.
- Thomas A., Thornley J.**, 1989, *Co-ops to the Rescue !* London, Icom, co-publications.
- Tixier P.E.**, 1980, *La démocratie dans les petites organisations*, thèse, Institut d'études politiques, Paris.
- Touraine A.**, 1973, *Production de la société*, Paris, Le Seuil.
- Vienney C.**, 1980-1982, *Socio-économie des organisations coopératives*, Paris, éditions Ciem, 2 tomes.
- Webb S., Webb B.**, 1914, *Co-operative Production and Profit Sharing*, New statesman (special supplément).
- Williamson O. E.**, 1975, *Markets and Hierarchies*, New-York, Free Press and Collier Macmillan.
- Wright M., Coyne J.**, 1885, *Management Buyouts*, London, Croom Helm. ■